



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2017

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel, FOURNEL Anne, EGLER Sébastien,
BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David, JECKER Raphaël, WALTER Valérie, SCHERRER Dominique,
KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

ROUX Christophe donne procuration à ENGASSER Pierre

MININGER Patrice donne procuration à WALTER Valérie

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 03 juillet 2017
1. Rapports annuels sur la gestion des déchets et l'assainissement
2. Droit de préemption urbain
3. Convention de servitude pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique pour le déploiement de la fibre
4. Divers

0. Approbation du PV de la séance du 03 juillet 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2017.

1. Rapports annuels sur la gestion des déchets et l'assainissement

Monsieur le Maire, conformément à la loi du 02 février 1995 et en application du décret n° 65-635 du 06 mai 1995 soumet au conseil les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'assainissement et des déchets urbains établis par les Communautés de communes du Pays de Brisach et de l'Essor du Rhin, suite à la fusion, pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal approuve les rapports présentés.

2. Droit de préemption urbain

Deux déclarations d'intention d'aliéner ont été réceptionnées en Mairie, l'une concernant une maison d'habitation rue du Général Leclerc et l'autre une propriété située rue des Seigneurs Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3. Convention de servitude pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique pour le déploiement de la fibre

Dans le cadre du déploiement de la fibre, un sous-répartiteur optique doit être mis en place. L'emplacement retenu sera au niveau de la rue du Rheinfeld, à proximité du répartiteur des télécoms. Une convention de servitude doit être établie. Cette dernière est approuvée par le Conseil.

4. Divers

4.1 Devis

Le Conseil approuve le devis pour la démolition de la maison située sur la nouvelle propriété de la commune.

4.2 ONF : changement de responsable

M. le Maire informe du changement de responsable de l'unité territoriale de Sélestat de l'ONF à compter du 1^{er} septembre.

Un point est fait sur la réunion entre les élus et l'ONF concernant la gestion de la forêt communale.

4.3 Sécurisation de l'entrée Nord

M. le Maire fait le point sur le démarrage du chantier de sécurisation de l'entrée Nord.

La fermeture complète de la rue du 7 février occasionnera des désagréments notamment du fait de la période de récolte. Une déviation sera mise en place via Hirtzfelden, ainsi le nombre d'automobilistes devraient être diminué et des contrôles seront effectués.

4.4 Tour de table

- La question d'un service de déneigement est à l'étude au niveau de l'intercommunalité
- Un point est effectué sur la vente en cours des parcelles communales de la zone d'activité
- L'école accueille 92 élèves. Une étude sera menée auprès des parents sur le retour ou non à la semaine des 4 jours. Mais il y a également lieu d'être en accord avec Nambenheim et Geiswasser par rapport à la gestion du périscolaire.
- Un élu informe que le coffret de gaz au niveau de l'école est souvent ouvert : ces faits ont déjà été signalés à plusieurs reprises auprès de GrDF mais sans retour de leur part.